



Agence Française de Développement

Banque Nationale de Développement Agricole du Mali

Stratégie Climat de la BNDA 2021-2025

Stratégie Climat

Décembre 2021

SOMMAIRE

1.	Contexte et enjeux stratégiques.....	3
2.	Rappel historique	5
3.	Objectifs.....	13
4.	Cadres de référence	14
5.	Les piliers de la stratégie Climat de la BNDA.....	15
6.	Pilotage et suivi de la performance climat de la BNDA	21
6.1	Pilotage	21
6.2	Suivi de la performance.....	21
6.2.1	Indicateurs de mesure.....	21
6.2.2	Modalités de suivi.....	22
6.2.3	Mise à jour.....	23
7.	Plan d'actions.....	24
8.	Annexes	26

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGT	Africa Green Tech
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CC	Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
EnR	Energies Renouvelables
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GES	Gaz à effet de serre
ODD	Objectif de Développement Durable
OP	Organisation de Producteurs
PMA	Petites et Moyennes entreprises Agricoles
PME-PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PMT	Plan Moyen Terme
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SRI	Système de riziculture intensive
SRA	Système de riziculture amélioré

1. Contexte et enjeux stratégiques

Le Mali fait face à un défi climatique, qui touche en particulier les secteurs agricole et de l'énergie. Consciente de ces enjeux, la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA) souhaite accompagner la transition à travers une stratégie climat volontaire.

Le Mali est très vulnérable aux aléas climatiques et aux effets des Changements Climatiques (CC), ce qui implique un besoin urgent de promouvoir des pratiques permettant de s'y adapter (adaptation) et de réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) (atténuation). Ce besoin s'observe en particulier :

- ▶ **Dans le secteur agricole**, particulièrement exposé aux CC et qui assure la subsistance de 80% de la population. Les projections de CC au Mali prévoient :
 - une augmentation des températures moyennes (+1,5 °C en 2050 ; +3°C en 2100), ainsi que de la fréquence et de l'intensité des températures maximales extrêmes,
 - une diminution de la pluviométrie de 5 à 10% à l'horizon 2050, ainsi qu'une réduction de la durée de la saison pluvieuse,
 - une augmentation de l'intensité des pluies et de la fréquence des inondations.

En l'absence de mesures d'adaptation, ces changements vont amplifier les difficultés et les risques pour le secteur agricole. La promotion d'une Agriculture Intelligente face au Climat (ou climato-intelligente) (AIC) est donc aujourd'hui une priorité.

- ▶ **Dans le secteur de l'énergie** qui fait face au double défi d'élargir l'accès à l'énergie et d'assurer une transition vers les sources d'énergie renouvelables. Ces deux défis se caractérisent par :
 - une demande en forte croissance qui reste mal desservie : au niveau national, le taux d'électrification est de 48% (2018). Malgré une augmentation moyenne de la capacité installée de 8,7 % par an sur la période 2015-2019, un déficit d'approvisionnement en électricité de 150 MW environ est estimé, en raison de la demande croissante,
 - une transition énergétique nécessaire : 75 % de l'énergie primaire consommée est issue du bois énergie, ce qui génère une forte pression sur les massifs forestiers nationaux ; et pour la production d'électricité, plus de 60% de la puissance installée sur le réseau interconnecté l'est à partir de sources de production thermique (2018).

Le solaire constitue une opportunité incontournable en vue d'accroître la résilience face aux CC et de minimiser les émissions de GES pour la production d'énergie. D'autres sources d'énergies renouvelables (biogaz, éolien, valorisation de la biomasse), l'investissement en matière d'efficacité énergétique (cuisson améliorée, équipements électriques économes, etc.) et la promotion des produits combustibles alternatifs (briquettes de charbon combustible, bio-éthanol) s'ajoutent à cette opportunité.

Pour la BNDA, les changements climatiques se traduisent en risques sur le portefeuille mais aussi en opportunités d'accompagnement de la transition écologique au Mali.

Aujourd'hui, la BNDA joue un rôle fondamental dans l'allocation des capitaux dans l'économie malienne en fournissant partout au Mali des services financiers, aux agents non financiers (les particuliers, les paysans ruraux, les PME/PMI, les PMA, les entreprises et les institutionnels) et aux Systèmes

Financiers Décentralisés (SFD) sous formes de crédits court, moyen et long termes. Ces activités conduisent la BNDA à s'engager dans des secteurs économiques et des zones géographiques diverses vulnérables aux changements climatiques. De ce fait, elle est exposée à des risques associés aux aléas climatiques : risques résultants des phénomènes météorologiques (risques physiques) et des ajustements liés à l'accélération de la transition énergétique (risques de transition).

L'exposition des clients de la BNDA aux risques liés aux CC est indéniable, notamment dans les filières agricoles qui occupent plus de 70% de son portefeuille, particulièrement vulnérables. Ceci génère un **risque indirect** sur le portefeuille de la BNDA.

Les acteurs économiques maliens de nombreux secteurs y compris la BNDA vont devoir adapter leurs modes de production et de fonctionnement pour augmenter leur résilience face aux CC. Pour cela, la BNDA doit se diversifier davantage en développant des produits financiers « climat » adaptés dans les secteurs agricoles et énergétiques. Aussi en tant que banque de développement dont l'Etat est le premier actionnaire et premier partenaire du monde rural, elle se doit d'accompagner l'économie malienne dans cette transition qui reste un défi à relever pour les pays, les entreprises, les organisations etc.

2. Rappel historique

Les acquis de la BNDA en matière de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Le concept de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) a été concrétisé à la BNDA depuis août 2015 par la création d'une structure spécifiquement dédiée à cette activité. C'est ainsi qu'en marge de la 122ème séance du Conseil d'Administration tenue à Paris le 23 mai 2016, la BNDA et la DEG se sont mis d'accord sur la nécessité de renforcer le système de gestion environnementale et sociale (SGES) à la BNDA surtout en ce qui concerne le financement. La matérialisation de ce système a conduit à l'élaboration d'une politique RSE, d'une liste d'exclusion et des procédures Environnementales et Sociales adoptées par le Conseil d'Administration en sa 126ème séance tenue à Bamako le 25 septembre 2017. La politique affirme l'engagement fort des instances d'administration et de gestion de la BNDA vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes dans le cadre d'une démarche irréversible de responsabilité sociétale et vise, à travers des procédures E&S, à :

- ▶ améliorer la prévisibilité, la transparence et la responsabilité de ses actions et décisions ;
- ▶ éclairer les clients dans la gestion des risques sociaux et environnementaux ; et
- ▶ améliorer la performance et les résultats positifs en termes d'atteinte des objectifs du développement durable par le Mali.

Cependant, afin de mettre en œuvre ces documents, la BNDA a recruté depuis 2017 un cadre ingénieur en Management de l'Environnement et du Développement Durable. Cet ingénieur s'appuie sur les procédures E&S qui, en principe, sont applicables à tous les financements de la banque. Mais compte tenu de la configuration de la structure RSE, il a été décidé, après une évaluation des charges de la structure RSE, d'appliquer dans un premier temps, les procédures aux :

- ▶ Crédits de financement d'investissement dont le montant est supérieur à cinq cent millions (500.000.000) de F CFA. Ce seuil pourrait évoluer en fonction des capacités de suivi de la structure RSE ;
- ▶ Crédits de financement d'investissement et/ou de besoins en fonds de roulement des unités industrielles agro-alimentaires quelques soient le montant, la durée ou la nature (crédits par signature ou crédits de trésorerie) ;
- ▶ Les projets figurant sur la liste d'exclusion ne sont pas finançables par la banque.

Mais en évoluant, il s'est avéré que certaines activités, classées risquées du point de vue E&S par le décret **N° N°2018-0991/P-RM** mais financées par la banque, ne rentrent pas dans ce champ. Afin d'analyser donc les risques liés à ces types d'activité, la structure RSE, à travers la note de service **DG/2020/n°068 du 26 février 2020**, a élargi les procédures E&S aux industries de fabrication de piles, de recyclage des batteries usagées, du tabac, du plastique, d'égrenage du coton, de production sucrière, de production d'engrais, d'aménagements hydroagricoles supérieurs à 10ha et tout autre projet jugé risqué par la structure RSE.

Les projets financés par la BNDA sont soumis à une due diligence environnementale et sociale (DD-E&S)

La DD-E&S est l'une des étapes la plus importante dans la mise en œuvre de notre SGES car elle permet d'identifier et d'évaluer les risques E&S liés aux engagements de financement de la banque. Pour mener cette due diligence, tous les dossiers de financement sont envoyés à la structure RSE qui participe aux instances d'octrois de crédit. La due diligence est effectuée comme suit sur la base de la catégorisation du Décret n°2018-0991/P-RM et de l'outil EASY:

Pour chaque dossier de catégorie A ou B, selon le Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018, les activités concrètes à mener sont :

- ▶ Analyse préliminaire des risques environnementaux et sociaux du projet pour les instances d'octrois (Comité Interne de Risque et Comité de Crédit) ;
- ▶ Assistance au client dans la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) acceptable pour la BNDA ;
- ▶ Engagement du client dans une discussion sur les standards Environnementaux & Sociaux (E&S) de la BNDA ;
- ▶ Pré-analyse de l'Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) ;
- ▶ Pré-analyse du programme de suivi et surveillance environnementale et sociale ;
- ▶ Analyse du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour la vérification de la prise en compte des observations formulées ;
- ▶ Analyse de l'étude d'impact pour la vérification de la prise en compte des observations formulées ;
- ▶ Analyse du programme de suivi et surveillance environnementale et sociale pour s'assurer de la prise en compte des observations formulées.
- ▶ L'obtention du permis environnemental auprès du client et tout autre document réglementaire applicable.
- ▶ Le Rapport de d'audit de conformité environnementale si le projet a cinq ans d'activité ;
- ▶ Le quitus de conformité environnementale si le projet a cinq ans d'activité.

Les projets catégorisés A ou B sont des projets à risque élevé et moyen.

Pour chaque dossier de catégorie C, selon le Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 :

- ▶ Assistance au client dans la réalisation de la notice d'impact environnemental et social ;
- ▶ L'obtention de la lettre d'approbation de la notice d'impact auprès des clients et tout autre document réglementaire applicable.

Pour chaque dossier de catégorie B selon l'outil EASY, les activités concrètes à mener sont :

- ▶ Analyse préliminaire des risques environnementaux et sociaux du projet pour le CIC (Comité Interne de Crédit ou le CIR) ;
- ▶ Vérification de la liste interne pour des projets de catégorie B ;

- Formulation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) au cas où la liste de vérification relève un ou plusieurs non conformités du projet aux exigences E&S.

Les projets catégorisés C sont des projets à risque faible.

NB : Les documents règlementaires sont automatiquement demandés aux clients.

Les Projets financés par la BNDA font l'objet de suivi environnemental et social selon le degré de risque.

A ce stade, le degré et l'étendue du suivi sont proportionnés à la nature des risques, des impacts et aux dispositions de conformité du projet.

Projets de catégorie C

Il n'y a pas de suivi nécessaire pour les projets de cette catégorie.

Projets de catégorie B

Sous la responsabilité du chargé RSE, le suivi pour cette catégorie se résume :

- A la révision de la déclaration annuelle de conformité du client. (« Je confirme que l'entreprise / le projet est conforme aux directives E&S locales »).
- A la révision du PGES si applicable et si nécessaire. Une petite information sur le résultat de la révision est mise dans la documentation annuelle interne de ce projet.

Projets de catégorie A

Sous la responsabilité du chargé RSE, le suivi pour cette catégorie consiste :

- A la révision annuelle du rapport de suivi E&S et du PGES du client, si nécessaire.

Manifestation d'une volonté de contribuer à la lutte contre les changements climatiques

Dès l'adoption de sa politique RSE, la BNDA a pris 15 engagements notamment :

- Mettre en œuvre les opérations d'investissement de manière « non préjudiciable » aux populations et/ou à l'environnement ;
- Investir dans des projets durables qui identifient et traitent les risques économiques, sociaux et environnementaux de manière à en améliorer l'efficacité et la durabilité.

Dans ce cadre, elle a financé 8 entreprises à hauteur de 4,145XOF. Ces entreprises évoluent dans la production et commercialisation des semences améliorées et engrais biologique, la fabrication des sachets biodégradables, la production des produits certifiés bio.

Outre, elle s'interdit de financer :

- Toute opération entraînant ou nécessitant la destruction d'habitat critique ou d'investissement communautaire d'utilité publique, sauf mesures de mitigation, négociées, convenues et arrêtées en concertation avec les propriétaires et/ou usagers légitimement reconnus et sur la base d'indemnisation juste et préalable ;
- Toute activité entraînant la destruction ou la perte d'essence forestière sans un plan d'aménagement compensatoire durable ;

- ▶ Tout investissement ou toute activité altérant irrémédiablement, voire durablement les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- ▶ Toute production, utilisation ou commerce de pesticides ne rentrant pas dans le cadre de ceux limitativement autorisés et homologués par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) dont la République du Mali est membre

Mise en conformité environnementale et sociale des unités industrielles.

L'opérationnalisation du SGES a trouvé que la BNDA finançait déjà des unités industrielles classées A. Pour une mise en conformité de celles-ci, la BNDA a recruté un cabinet local sur une période de deux ans, soit de mars 2019 à mars 2021. Ce cabinet avait pour principales missions, entre autres, de/d' :

- ▶ Veiller à la mise en conformité des unités industrielles par rapport aux normes nationales et internationales sur le plan environnemental et social ;
- ▶ Faire un focus sur les unités agro-industrielles en préparant et en adoptant avec chacune d'elles un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sur deux ans s'inspirant des standards de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- ▶ Assurer le suivi de la mise en œuvre de ces PGES sur la durée du contrat ;
- ▶ Assister tous les clients dont le début des activités est ≥ 5 ans dans la réalisation de leur audit environnemental ;
- ▶ Identifier et suivre trimestriellement les clients de catégorie A et B sur la durée du contrat ;
- ▶ Appuyer les clients dans la production de leur rapport environnemental annuel ;
- ▶ Sensibiliser et dialoguer avec les clients concernés en organisant des ateliers dans chaque bassin industriel et dont le thème porte sur la politique RSE de la banque et les standards internationaux en la matière.

Le bilan des actions réalisées par la BNDA en faveur des Objectifs du Développement Durable (ODD) conformément au PMT7

La BNDA est consciente qu'elle doit intégrer dans sa stratégie d'entreprise les ODD adoptés et rentrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 par les Nations Unies et dont la mise en œuvre est officialisée par le Mali en février 2016. Dans le souci de s'aligner, la BNDA en a fait un des sous axes de son PMT7 2021-2025 en décidant de s'investir dans l'opérationnalisation des 17 ODD dont prioritairement 1, 2, 3, 4 5, 7, 8, 12, 13,15 comme suit :

ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Le phénomène de la pauvreté continue d'affecter près d'un malien sur deux, soit 46,80% en 2016 (*rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, juillet 2018*). Si l'Etat a pris des initiatives pour éradiquer la pauvreté, la BNDA n'est pas restée en marge. Depuis quelques temps, elle développe des produits financiers adaptés aux besoins de la population malienne. En 2021, elle a injecté **500,028 milliards de FCFA** dans les secteurs clés de développement

du Mali notamment l'Agriculture, les PME/PMI, les SFD, les ruraux, les particuliers afin de booster l'économie malienne, contribuant ainsi à l'éradication de la pauvreté au Mali.

ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

L'autosuffisance alimentaire étant une de ses préoccupations majeures, la BNDA a injecté 42%, soit **213,170 milliards de FCFA** de ses octrois dans les chaînes de valeur agricoles en 2021. Mieux, elle a formé des agriculteurs, à travers un partenariat avec Orange-Mali visant à améliorer les revenus des agriculteurs maliens, augmenter leurs gains et développer l'ensemble de leurs activités. Egalement, elle a mis en place un projet intitulé SENE YIRIWA SOUTH qui vise à intensifier durablement la productivité des principales chaînes de valeur, ce qui améliore les revenus, la consommation d'aliments nutritifs et la résilience des ménages agricoles. Aussi, la BNDA s'interdit de financer les projets de production, utilisation ou commerce de pesticides ne rentrant pas dans le cadre de ceux limitativement autorisés et homologués par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) dont la République du Mali est membre. Outre l'accompagnement technique et financier des agriculteurs, la BNDA a contribué à l'atténuation de la souffrance des déplacés internes en donnant :

- ▶ en 2019, aux déplacés installés à Dialakorobogou des vivres composés du riz, d'huile et de sucre d'une valeur de plus **de 10 millions de FCFA** ;
- ▶ en 2020, aux déplacés installés à Sevaré des vivres composés du riz, d'huile et de sucre d'une valeur de plus **de 10 millions de FCFA** ;
- ▶ en 2021, aux déplacés installés à Sevaré des vivres composés du riz, d'huile et de sucre d'une valeur de plus de **12 millions de FCFA** ;

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être ;

S'il est vrai que la BNDA ne peut prétendre assurer toute la population malienne de vivre en bonne santé, elle peut contribuer à hauteur de ses moyens en assurant sa responsabilité envers son personnel en matière de santé et de sécurité et en exerçant son influence sur ses fournisseurs, ses prestataires. Ainsi, bien avant l'adoption du PMT7, la BNDA jouait déjà ce rôle à travers la mise en place :

- ▶ de mesures de prévention des accidents au travail ;
- ▶ d'un Comité d'Hygiène Santé et Sécurité au Travail (CHSST) ;
- ▶ d'un mécanisme de prise en charge médicale du personnel à hauteur de 100% des frais médicaux et pharmaceutiques.

Outre ces actions en faveur de son personnel, afin de s'inscrire dans la dynamique de contribuer à la promotion de la bonne santé et du bien-être de la population malienne, la BNDA a pris en charge gratuitement :

- ▶ En 2019, les frais chirurgicaux de cinq (5) enfants atteints de maladies cardiovasculaires à hauteur de **11 462 500 (Onze millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent) de FCFA** ;
- ▶ En 2020, les frais chirurgicaux de dix (10) enfants atteints de maladies cardiovasculaires à hauteur de **vingt-trois millions (23 000 000) de FCFA** ;

- ▶ En 2021, les frais chirurgicaux de dix (10) enfants atteints de maladies cardiovasculaires à hauteur **de vingt-trois millions (23 000 000) de FCFA**.

Elle a également injecté plus de quatre milliards dans les infrastructures sanitaires sous forme de crédits.

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Afin d'accroître l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité des apprentissages et de leurs environnements, le Gouvernement du Mali, en accord avec les Partenaires Techniques et Financiers, a élaboré un Programme visant à promouvoir un mode de gestion décentralisé du système éducatif. La BNDA finance des écoles en assurant leur trésorerie en attendant le paiement de la subvention de l'Etat, ce, afin de leur donner la possibilité de faire face à leur charges de fonctionnement, notamment payer à temps les enseignants pour assurer une formation de qualité. Par ailleurs, elle finance les investissements pour ces établissements afin d'augmenter le nombre de salles de classe, se doter d'une bibliothèque, se doter de table-banc et de chaises au norme, etc. Les octrois en faveur des écoles s'élèvent à **45,933 milliards de FCFA** en 2021.

Toujours dans le domaine de l'éducation, la BNDA :

- ▶ prend en charge depuis 2018, chaque année, les frais de scolarité de 10 enfants orphelins issus de la pouponnière de Niamana ;
- ▶ a électrifié des salles de classe des enfants déficients mentaux de l'AMALDEME grâce à des panneaux photovoltaïques ;
- ▶ a construit un hangar et une aire de jeux inclusive pour les enfants de l'AMALDEME.

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, la stratégie de la BNDA consiste à :

En interne :

- ▶ garantir l'accès à l'emploi, le recrutement, l'intégration et l'évolution professionnelle sans distinction de sexe et sans aucune discrimination. La BNDA compte aujourd'hui 453 agents dont 89 femmes soit 20% ;
- ▶ garantir l'égalité des salaires pour les mêmes catégories, à catégories égales salaires égaux sans distinction de sexe ;
- ▶ garantir la représentativité des femmes dans le Comité de Direction dans lequel les femmes représentent 19%.

A l'externe

- ▶ Faciliter l'accès des femmes aux services financiers et aux crédits par la mise en place d'un système de bonification du taux. Par exemple, les groupements féminins bénéficient d'une bonification de taux de 100 points de base par rapport au taux appliqué sur les crédits de même nature et de même terme comparativement au reste de la clientèle ;

- Soutenir l'entrepreneuriat féminin et les projets visant à renforcer la participation des femmes à l'économie et au marché du travail. La BNDA s'y était engagée bien avant l'adoption du PMT7. Pour preuve, elle a signé en novembre 2017 une convention de partenariat, pour une durée de quatre ans, avec le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention **287,102 millions de FCFA** ont été octroyés à 71 femmes bénéficiaires. Aussi, elle a accompagné courant 2017, plus de 190 entreprises individuelles et sociétés gérées par des femmes pour un montant total de **vingt-quatre milliards soixante un millions trois cent soixante un mille deux cent soixante-six (24 061 361 266) francs CFA**.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Depuis l'officialisation de la mise en œuvre des ODD par le Mali en 2016, la BNDA tente de s'aligner sur des actions de financement d'énergies conformément au Plan d'Actions National d'Energies Renouvelables (PANER) 2015-2020/2030. En traduisant ce plan dont l'objectif est de permettre l'accès de tous les maliens à des services énergétiques durables, la BNDA a mis en place un produit de financement de Kits solaires à taux bonifié dans le domaine des énergies renouvelables afin de garantir l'accès de tous à des services énergétiques. Mieux, en milieu rural où l'accès à des services énergétiques est limité, faute de moyens, elle a signé une convention, pour une durée de trois ans, avec le Plan International pour le Développement Economique et Social des Femmes à travers les Energies Renouvelables (DEFERS) afin de permettre à des femmes de mener des activités génératrices de revenus avec des équipements solaires..

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La BNDA, de par ses octrois de crédit, plus de 500 milliards injectés dans les secteurs clés de développement en 2021, contribue à la croissance économique du Mali. Pour que cette croissance soit partagée et durable, la BNDA a estimé que son rôle ne devrait pas être limité à la seule création de la richesse sur le marché. C'est pourquoi depuis 2018, elle vote chaque année un budget de **100 millions de FCFA** pour les activités de mécénat en faveur des personnes en situation difficile soit **400 millions de FCFA** sur les quatre dernières années.

En termes d'emploi productif et un travail décent, la BNDA recrute au moins une trentaine d'agents tous les ans et ce depuis 2017 à nos jours. Pour mettre son personnel dans des bonnes conditions de travail, en plus du respect du code de travail et de la convention collective des banques, la BNDA a mis en place, depuis au moins 6 ans, un système de primes de motivation (intéressement, et gratification).

Elle s'interdit aussi de financer les projets de :

- Production ou activité requérant le travail forcé ou non consenti tel que défini par les conventions du Bureau International de Travail (B.I.T) ;
- Production ou activité requérant le travail des enfants, sous réserve des dispositions légales et des conventions internationales en matière de droit régissant les contrats d'apprentissage

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;

Afin de protéger l'environnement et réduire l'utilisation des énergies fossiles, la BNDA, dès 2018, a basculé vers l'utilisation des ampoules économes. Elle sensibilise aussi son personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie (sensibilisation à l'extinction des ampoules et de la climatisation en cas de nécessité).

En outre, la BNDA s'interdit de financer les projets d'Investissements ou activités altérant irréremédiablement, voire durablement les eaux de surface et les eaux souterraines.

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

La contribution à la lutte contre les changements climatiques de la BNDA a, jusque-là, consisté à financer les projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et à mettre en son sein des mesures de réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Dans le cadre de ses activités de financement, la BNDA a financé en 2021 deux projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques d'un montant total de **1 461 000 000 (un milliard quatre cent soixante un mille) FCFA**.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

En plus d'exiger l'évaluation et l'identification des impacts sur les composantes environnementales et sociales des projets lors de la mise en place des crédits, la BNDA s'interdit :

- ▶ de financer les activités entraînant la destruction ou la perte d'essence forestière sans un plan d'aménagement compensatoire durable.
- ▶ de financer toute opération entraînant ou nécessitant la destruction d'habitat critique.

3. Objectifs

A travers la présente stratégie, la BNDA vise à mieux maîtriser les risques liés à l'évolution du climat sur les opérations qu'elle finance et à contribuer à la transition énergétique et à la transformation de l'Agriculture malienne vers plus de résilience, par la promotion de l'innovation et l'accompagnement des projets de développement durable.

Ces objectifs se déclinent en 4 dimensions :

- ▶ **identifier et limiter les risques d'impact négatif** des activités de la Banque et de son personnel sur le Climat (émissions de GES),
- ▶ **identifier les principaux facteurs de vulnérabilité** des opérations financées face aux CC, (ces risques se traduisant en risques de crédit pour la BNDA), et promouvoir des stratégies et mesures d'atténuation du risque,
- ▶ **développer l'activité de financement** orientée vers l'accompagnement de **projets d'adaptation** (réduisant la vulnérabilité des clients et des opérations de la BNDA face aux CC),
- ▶ **développer l'activité de financement** orientée vers l'accompagnement de **projets d'atténuation** (réduction ou limitation des émissions de GES).

L'adaptation et la résilience face aux changements climatiques sont intimement liées à la mission générale de la BNDA en tant que banque de développement agricole et s'intègrent naturellement dans ses différentes activités et projets. La BNDA ambitionne donc d'y contribuer, en particulier via la promotion et le financement des pratiques AIC et énergies renouvelables, contribuant à rendre l'Agriculture et l'économie malienne plus résilientes face aux CC et moins émettrice de GES.

4. Cadres de référence

La démarche de la BNDA en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques vise à contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement de l'Etat malien et s'aligne sur les engagements internationaux en matière de Climat :

La démarche de la BNDA suit les orientations fixées par :

- ▶ **Les principaux documents cadres, stratégiques et sectoriels du gouvernement du Mali en matière de développement et de climat**, en particulier La politique nationale sur les changements climatiques du Mali, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) pour la période 2019-2023 (axe stratégique 4 « *Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique* »).
- ▶ **Les accords de Paris** : par cette stratégie climat, la BNDA s'engage à concourir à la réalisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali révisée en 2021 et qui vise : i) l'adaptation du secteur agricole aux effets des changements climatiques ; ii) la réduction les émissions de GES de 40% à horizon 2030, en particulier une réduction de 31% pour le secteur de l'énergie et de 25% pour le secteur de l'agriculture.
- ▶ **Les Objectifs de Développement Durable (ODD)** fixés par les Nations Unies, en particulier les ODD concernant la lutte contre la faim (ODD 2), le recours aux énergies renouvelables (ODD 7), l'innovation et les infrastructures (ODD 9), la consommation responsable (ODD 12), la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la protection de la faune et de la flore terrestres (ODD 15).
- ▶ Le Plan d'Action National d'Energies Renouvelables (PANER – dans le cadre du SE4All).
- ▶ Les Notes de service et d'instruction suivantes :
 - Note de service DG/2017/ n°229 relative à la mise des procédures et de la politique E&S
 - Note De service DG/ 2020/n°068 relative à l'élargissement des procédures E&S
 - Note de service DG/2019/ n°14 relative à l'obligation de disposer le rapport d'audit de conformité environnementale pour les projets de plus de cinq d'activité ;
 - Note de service DG/2020 N°005 rappelant à la liste d'exclusion ;
 - Note d'instruction DG/2019/ n°069 relative au visa de la structure RSE sur la fiche des prêts aux unités industrielles ;
 - Note de service DG/2021/ N°274 relative à la désignation d'un Comité de Pilotage, d'un Point focal-projet et d'un groupe-projet pour l'élaboration de la stratégie climat ;

NB : D'autres notes de service ou d'instruction pourront s'ajouter avec le temps.

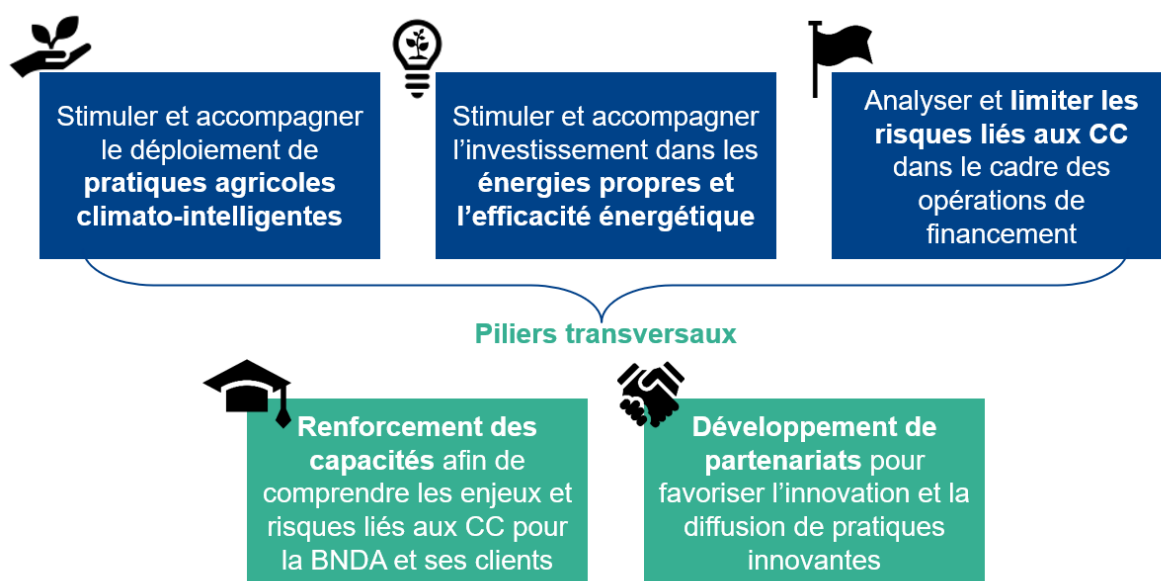
La stratégie Climat de la BNDA s'inscrit dans sa Politique de Responsabilité Sociétale adoptée en septembre 2017. .

La stratégie climat s'inscrit dans la prolongation des engagements forts et stratégiques des instances d'Administration de la BNDA en matière de durabilité sociale et environnementale. La stratégie climat s'appuie sur le Plan Moyen Terme (PMT7) pour la période 2021-2025 et les PMT futurs devront permettre sa mise en œuvre et intégrer ainsi la prise en compte des risques climatiques dans les financements.

5. Les piliers de la stratégie Climat de la BNDA

La stratégie climat de la BNDA s'appuie sur 5 piliers (dont 2 transversaux). Il s'agira en priorité de promouvoir et financer des pratiques d'adaptation et d'atténuation aux Changements Climatiques dans les secteurs agricole et de l'énergie et de prendre en compte les risques liés aux CC dans la gestion de toutes les opérations et dossiers de financement. Pour réaliser les activités des 3 premiers piliers, il sera essentiel de former les employés et clients BNDA aux CC et leurs conséquences ainsi que de développer des partenariats techniques et commerciaux favorisant l'innovation.

Les 5 piliers de la stratégie climat BNDA



(1) Pilier 1 : Stimuler et accompagner le déploiement de pratiques agricoles climato-intelligentes, afin d'assurer une stabilité et une diversification des revenus des agriculteurs et ainsi réduire leur vulnérabilité et celle de la BNDA aux changements climatiques

L'Agriculture intelligente face au climat (AIC) augmente la productivité de manière durable sur les plans environnemental et social, renforce l'adaptation et la résilience des agriculteurs et de la BNDA face aux changements climatiques et soutient les efforts d'atténuation.

► Le pilier 1 de la stratégie cible :

- Toutes les chaînes de valeurs agricoles, et tous les maillons de ces chaînes de valeurs (OP, PMA, PME-PMI, Grandes entreprises...).
- Plus particulièrement, les sous-secteurs identifiés comme porteurs pour l'agriculture et l'adaptation aux CC, notamment :
 - ✓ les clients certifiés bio ou équitable, dont les engagements et pratiques sont soumis à des audits de certification,
 - ✓ les producteurs de semences améliorées reproductibles adaptées aux changements climatiques qui contribuent à la résilience de l'agriculture tout en évitant les OGM

(Importation de semences améliorées hors OGM et production de semences locales améliorées),

- ✓ les producteurs d'engrais organiques et biofertilisants dont les impacts sur le climat sont moindres par rapport aux produits chimiques,
- ✓ les OP et entreprises de collecte et transformation de produits de cueillette : la gomme arabique, le beurre de karité, le baobab, etc.,
- ✓ les éleveurs impliqués dans des systèmes intégrés agriculture-élevage avec utilisation de cultures fourragères et valorisation de la matière organique (fumier, compost).

► La BNDA soutiendra notamment :

- les projets d'extension ou de réhabilitation de périmètres irrigués,
- les projets rizicoles intégrant la pratique du Système de riziculture intensive (SRI) ou amélioré (SRA),
- les projets de diversification des cultures, si possible avec encadrement technique et organisationnel des producteurs,
- les projets de stockage, transformation et commercialisation de PFNL, intégrant des techniques et technologies améliorées sur le plan énergétique (réduction consommation bois et carburant),
- les projets agricoles menés avec un appui technique pour la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (agroécologie, AIC),
- les projets d'élevage intégrant la production ou la consommation de cultures fourragères locales et une intégration agriculture-élevage (fumier, etc.),
- les projets d'apiculture (production de miel),
- les projets de plantations forestières
- les projets de recherche agricole pour développement de semences améliorées (centres de recherche, Institut d'Economie Rurale), et les projets de production de semences améliorées.
- tout autre projet ayant un objet de financement éligible, tel que, par exemple :
 - ✓ Financement de BFR pour achat de semences améliorées et semences à cycle court ou achat de produits vétérinaires...
 - ✓ Financement pour achat de pompe solaire, équipement compostage/biodigesteur, équipement réfrigéré pour la conservation des produits...
 - ✓ Financement pour aménagements hydroagricoles
 - ✓ Financement des PMA, pour la petite transformation et le stockage de leur production, pour éviter le bradage en période de récolte et favoriser la création de valeur : bâtiment ou équipement de stockage et/ou de transformation ...

► La mise en œuvre du pilier 1 s'appuiera sur :

- Le développement d'une offre permettant de couvrir les besoins de l'AIC, dans une approche prenant en compte la globalité des besoins de financement de l'exploitation ou de la PME/PMI/PMA. La BNDA s'assurera qu'elle est en mesure d'accompagner les agriculteurs souhaitant se lancer dans un projet AIC à travers des produits de crédit adaptés aux problématiques AIC, des taux incitatifs et des conseillers formés.
- Une approche prenant en compte les besoins et les spécificités de chaque zone géographique, en s'appuyant en particulier sur des partenariats afin d'identifier les pratiques les mieux adaptées à chaque zone.

- Le développement du portefeuille de projets d'AIC financés :
 - ✓ sensibilisation des clients existants sur les risques liés aux CC et sur les voies possibles d'adaptation, avec une approche adaptée à la zone géographique,
 - ✓ identification de nouveaux clients opérant dans le domaine de l'AIC ou dans l'innovation pour l'AIC,
 - ✓ accompagnement des clients visés dans la durée : financement des différents besoins des clients et projets concernés.

(2) Pilier 2 : Stimuler et accompagner l'investissement dans les énergies propres et l'efficacité énergétique

- Le deuxième pilier de la stratégie cible les acteurs de l'offre et de la demande de solutions d'énergies propres et d'efficacité énergétique :
 - Clients de tous segments, en particulier les PME –PMI et les grandes entreprises notamment industrielles, souhaitant acquérir des équipements de fourniture d'énergie propre ou d'efficacité énergétique.
 - Tous acteurs des chaînes de valeurs de l'énergie propre et de l'efficacité énergétique (producteurs/distributeurs d'énergies propre ; importateurs, fabricants, et distributeurs d'équipements, etc.). Ces acteurs pouvant être des PME/PMI ou des grandes entreprises. Dans ce domaine, l'énergie solaire est le secteur qui présente actuellement le plus d'opportunités et qui sera priorisé. Néanmoins, la BNDA s'intéressera également à d'autres énergies renouvelables, en particulier dans la filière de la cuisson domestique ou d'activités de transformation agro-alimentaire (biogaz, bioéthanol).
- La BNDA soutiendra notamment :
 - les projets de transition énergétique des clients vers l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, en particulier le solaire,
 - les projets visant à développer la fourniture d'énergie propre au Mali,
 - les projets favorisant le développement de la chaîne du froid
 - la production/construction, distribution, et l'utilisation d'équipements d'efficacité énergétique :
 - ✓ équipements économes en énergie (cuisson ou appareils électriques économes du type réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs),
 - ✓ bâtiments bioclimatiques.
 - l'amélioration des pratiques artisanales et industrielles (boulangeries, transformation agro-industrielle, séchage de fruits/céréales...) en vue de réduire la consommation en énergie en général et celle du bois-énergie en particulier (bois de chauffe, charbon de bois).
- La mise en œuvre du deuxième pilier s'appuiera sur :
 - Le développement d'une offre adaptée à travers les produits bancaires existants ou des produits dédiés si cela apparaît justifié, pour financer des besoins tels que :
 - ✓ l'achat d'équipements solaires (kits solaires, pompes solaires, solutions de réfrigération/congélation solaires, solutions d'éclairage, etc.),
 - ✓ la constitution de stocks et la distribution d'équipements d'énergie renouvelable ou de combustibles alternatifs,

- ✓ l'achat d'équipements d'efficacité énergétique (réfrigérateurs, télévisions, équipements de cuisson économes, équipements de transformation agro-alimentaire, etc.),
- ✓ la construction de bâtiments bioclimatiques (autonomes en énergie ou visant une certaine forme d'efficacité énergétique).
- Le développement du portefeuille de projets d'énergie propre :
 - ✓ Sensibiliser les clients existants, en particulier dans les secteurs d'activités à forte consommation énergétique, notamment les grandes industries, et financer leurs projets de transition ou d'efficacité énergétique.
 - ✓ Identifier et financer de nouveaux clients impliqués dans la production, la fourniture ou la distribution de solutions innovantes, tels que :
 - les fournisseurs d'équipements d'EnR,
 - les PME/PMI ayant des projets pour produire de l'électricité à base d'EnR principalement pour des besoins d'autoconsommation,
 - les opérateurs d'électrification rurale pour produire l'électricité à base d'EnR.
- L'exemplarité de la BNDA en matière d'efficacité et de sobriété énergétique en interne. La BNDA veillera à :
 - ✓ mettre en place une politique d'utilisation raisonnée des ressources énergétiques (électricité, transport, climatisation, etc.),
 - ✓ prendre en compte des critères de consommation énergétique lors des achats d'équipements et de ses futures constructions,
 - ✓ réaliser un bilan carbone triennal de son fonctionnement et identifier les pistes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
 - ✓ développer les EnR dans ses agences, par exemple à travers l'installation de panneaux solaires,
 - ✓ mettre en place un système de prêt-Eco au personnel pour encourager ses employés désirant acheter des équipements EnR pour leurs maisons, un véhicule hybride ou construire une maison visant une certaine forme d'efficacité énergétique.

(3) Pilier 3 : Analyser, suivre et limiter les risques liés aux changements climatiques dans le cadre des opérations de financement de la BNDA

Ce pilier consistera à prendre en compte les risques liés aux CC dans la gestion des opérations et dossiers de financement. Il s'agira de:

- ▶ Poursuivre et renforcer l'analyse et le suivi d'impact environnemental et climatique des projets financés, ainsi que la prise en compte des risques d'impacts environnementaux et climatiques dans les décisions de financement des projets.
- ▶ Identifier, à l'aide de la matrice et analyser (sur la base d'une approche adaptée selon le niveau de risque) l'exposition de la BNDA aux risques climatiques liés à ses opérations de financement, en vue de limiter et maîtriser les risques. Concrètement, il s'agira de :
 - mettre en œuvre une analyse de la vulnérabilité du projet aux CC en amont de la décision des instances d'octroi (CIC, CIR et CR), avec une approche simplifiée, et adaptée selon le niveau de risque,

- sensibiliser les clients sur les risques qu'ils encourent et les mesures d'adaptation possibles, mettre en place un reporting permettant de suivre l'évolution de l'exposition du portefeuille aux CC, selon des critères simples.

La BNDA a établi une liste d'exclusion et s'engage à ne pas financer les activités figurant sur cette liste.

(4) Pilier 4 : Renforcement des capacités afin de comprendre les enjeux et risques liés aux CC pour la BNDA et ses clients

Le renforcement des capacités concernera principalement la **formation des employés** à l'identification et à la promotion des projets Climat et à la sensibilisation des clients aux CC. Il s'agira de :

- ▶ Former les agents BNDA aux défis liés aux changements climatiques et aux mesures d'adaptation et d'atténuation afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les clients sur ces thématiques. Les formations porteront en particulier sur :
 - les technologies d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
 - les critères AIC, les bonnes pratiques et risques spécifiques aux différentes cultures/filières.
- ▶ Former les agents BNDA aux produits, outils et procédures mises en place par la BNDA dans le cadre des piliers 1, 2 et 3, en particulier :
 - aux fiches de produits de financement « climat » (énergie et AIC),
 - à la **matrice des risques financiers climatiques** inspirée de celle développée par l'AFD avec l'appui du [cabinet 427¹](#),
 - aux outils d'évaluation technique et financière des projets d'atténuation et d'adaptation aux CC,
 - aux procédures de reporting des projets « climats »,
 - aux procédures environnementales et sociales intégrant l'analyse climat.
- ▶ Sensibiliser les agents BNDA à l'utilisation raisonnée des ressources dans l'exercice de leurs fonctions, notamment à rationaliser les déplacements, l'utilisation de la climatisation, des équipements électriques et électroniques, des déchets (papier en particulier), etc.
- ▶ Former et sensibiliser les clients aux risques liés aux CC, et aux mesures d'adaptation et d'atténuation (par exemple via des vidéos et formations en ligne).

La compétence de formation sur ces thématiques devra être en partie internalisée de façon à intégrer davantage le sujet dans le cursus de formation initial et continu des employés. Après l'Assistance technique, les formations devront continuer et seront assurées par la structure RSE dont l'effectif sera renforcé au fil du temps. En complément, la structure RSE pourra faire appel à des prestataires externes.

La désignation de « référents Climat » au niveau des agences et au sein de chaque direction permettra de relayer les informations dans le réseau, d'accompagner et conseiller les agents sur les sujets relatifs

¹ Le cabinet 427 (Four Twenty Seven) fait depuis 2020 partie du cabinet [Moody's ESG Solutions](#) qui offre un vaste éventail de solutions et d'informations sur le climat, allant des informations au niveau de l'entité aux analyses au niveau macro, en passant par l'identification et la quantification du risque climatique.

à la mise en œuvre de la stratégie climat. Ces référents seront rattachés à la structure RSE pour le volet climat.

La structure RSE devra à son niveau poursuivre sa montée en compétences à travers la participation à des formations externes, et/ou la réalisation de stages dans des institutions financières ayant des expertises en la matière, suivre régulièrement des formations sur de nouvelles techniques d'adaptation et sur les différents outils à disposition pour l'évaluation rapide des risques (site Think Hazard, outils FAO tels que EX-ACT et GLEAM-i...).

(5) Pilier 5 : Développer des partenariats en vue de favoriser l'innovation et la diffusion de pratiques innovantes et intelligentes face aux CC

La BNDA est convaincue que son action sera plus efficace si elle construit des partenariats avec des organisations ayant des expertises, une portée et des ressources complémentaires aux siennes. Il s'agira notamment de :

- ▶ partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de l'énergie (fournisseurs d'équipements solaires et fournisseurs d'équipements d'efficacité énergétique, par exemple), permettant de toucher un grand nombre de clients tout en assurant une bonne maîtrise de la qualité des investissements financés et du service après-vente, afin de limiter le risque de défaut,
- ▶ partenariats commerciaux avec des acteurs privés des chaînes de valeur agricoles (par exemple fournisseurs d'intrants biologiques, transformateurs / exportateurs sur des filières PFNL ou certifiées, etc.) pour toucher les producteurs dans une approche de chaîne de valeur, avec des mécanismes de sécurisation (partage d'information, sécurisation des flux, etc.),
- ▶ partenariats techniques avec des projets ou structures d'accompagnement qui apportent un appui technique (et éventuellement des garanties) aux acteurs des chaînes de valeur agricoles (OP, producteurs, transformateurs, etc) et d'EnR afin de promouvoir et accompagner la mise en œuvre de pratiques innovantes intelligentes face au climat, et d'accompagner sur le plan organisationnel les acteurs vulnérables (OP en particulier), dans un objectif de réduction du risque,
- ▶ partenariats financiers, afin de lever des ressources ou d'accéder à des systèmes de garanties adaptés aux prêts climat.

6. Pilotage et suivi de la performance climat de la BNDA

6.1 Pilotage

La Stratégie Climat de la BNDA sera dotée d'un comité de pilotage qui se réunira tous les 6 mois. Il sera composé de :

- ▶ la Direction Générale,
- ▶ le Service RSE,
- ▶ le Département Commercial et Marketing,
- ▶ le Département des Etudes et de la Stratégie,
- ▶ le Département des Grandes Entreprises et des Institutionnels,
- ▶ le Département des Engagements,
- ▶ le Département des Moyens Généraux et de la Logistique.
- ▶ Le Département de la Conformité et des Risques

Ce comité sera en charge d'examiner les orientations stratégiques climat de la BNDA, de suivre les réalisations de la BNDA dans les différents piliers et de suivre les performances selon les indicateurs définis.

Au quotidien, le service RSE, qui dispose des compétences nécessaires sera en charge de coordonner et effectuer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Il préparera des rapports semestriels sur les réalisations de la stratégie climat et les performances selon les indicateurs de suivi.

6.2 Suivi de la performance

6.2.1 Indicateurs de mesure

La performance de la stratégie climat de la BNDA sera suivie à travers les indicateurs suivants :

Indicateur	Unité	Périodicité de calcul	Source de l'information
Piliers 1&2 confondus			
• Nombre de projets « Climat » financés	• Nombre	• Semestrielle	• Système d'information
• Volume et part des investissements « Climat » dans le portefeuille	• FCFA • %	• Semestrielle	• Système d'information
Pilier 1 : Stimuler et accompagner le déploiement de pratiques agricoles climato-intelligentes			
• Superficie agricole financée cultivée	• Ha	• Annuelle	• Dossiers

selon des pratiques agricoles durables (Ha)			
• Extension de surface irriguée financée (Ha/an)	• Ha	• Annuelle	• Dossiers
Pilier 2 : Stimuler et accompagner l'investissement dans les énergies propres et l'efficacité énergétique			
• Puissance nouvelle d'énergie renouvelable financée	• kW	• Annuelle	• Dossiers
• Nombre d'agences ou points de services dotés d'équipements d'EnR	• Nombre	• Annuelle	•
• Prêt-Eco accordé au personnel	• Nombre	• Annuelle	• DRHL
Pilier 3 : Analyser, suivre et limiter les risques liés aux CC dans le cadre des opérations de financement			
• Nombre de dossiers financés par niveau /catégorie de risque (impact et vulnérabilité), tels que définis dans la matrice des risques	• Nombre	• Semestrielle	• Dossier (matrice de risque)
Pilier 4 : Renforcement des capacités de la BNDA et de ses clients			
• Nombre de clients formés	• Nombre	• Annuelle	• Dossier
• Nombre de collaborateurs formés dans l'année	• Nombre	• Annuelle	• Formation
Pilier 5 : Développement de partenariats pour favoriser la diffusion de pratiques intelligentes face aux CC			
• Nombre de partenariats climat actifs	• Nombre	• Annuelle	

Un outil de suivi des indicateurs sera élaboré.

6.2.2 Modalités de suivi

Des rapports semestriels et annuels seront établis par le responsable RSE et présentés au Comité de Pilotage. S'agissant du rapport annuel, il sera partie intégrante du rapport annuel d'activités RSE qui sera présenté au Conseil d'Administration.

Le suivi des indicateurs concernant les projets « climat » financés se fera sur la base des informations déclaratives des clients en amont de l'octroi. La vérification de la réalisation effective du projet se fera par le service RSE dans le cadre de la procédure habituelle de suivi des prêts.

Les études d'impacts ad hoc pourront venir compléter ce suivi de la performance, avec une analyse, sur la base d'échantillons de dossiers de :

- ▶ la performance effective mesurée après clôture du prêt,
- ▶ une évaluation de l'impact en termes de réduction de la vulnérabilité des entreprises et exploitations financées et éventuellement en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La BNDA pourra également faire réaliser, par un prestataire spécialisé, un bilan carbone de ses activités propres, à un rythme triennal.

6.2.3 Mise à jour

La présente stratégie est définie pour la période 2021-2025. Un bilan et une mise à jour seront réalisés pour la période 2026-2030, comprenant si possible la fixation d'objectifs quantitatifs en termes de développement du portefeuille climat.

7. Plan d'actions

		2022				2023				2024				2025			
	Trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Pilier 1 : Stimuler et accompagner le déploiement de pratiques agricoles climato-intelligentes																	
Elaboration, validation et adoption d'une grille d'éligibilité des projets AIC																	
Développement d'une offre et d'outils et méthodologies pour servir les clients de l'AIC																	
Développement d'un portefeuille de projets d'AIC																	
Lancement de l'offre - pilote																	
Ajustement des outils et déploiement																	
Lancement d'une campagne de communication sur le financement de l'AIC																	
Enrichissement de l'offre à travers la conclusion et mise en œuvre partenariats																	
Pilier 2 : Stimuler et accompagner l'investissement dans les énergies propres et l'efficacité énergétique																	
Développement d'une offre de produits bancaires adaptés et d'outils et méthodologie d'analyse																	
Développement du portefeuille de projets d'énergie propre																	
Lancement de partenariats énergie - pilote																	
Ajustements des outils et déploiement																	
Lancement d'une campagne de communication sur le financement des énergies vertes																	
Prospection grandes entreprises/ industries financement d'efficacité énergétique et énergies vertes																	
Développement de nouveaux partenariats (efficacité énergétique, énergie propres)																	
Exemplarité de la BNDA en matière d'efficacité et de sobriété énergétique en interne																	
Mettre en place une politique d'utilisation raisonnée des ressources énergétiques																	
Faire réaliser un bilan carbone triennal des activités de la BNDA																	
Développer les EnR dans les agences																	
Mettre en place un système de prêt-Eco au personnel																	
Pilier 3 : Analyser et limiter les risques liés aux CC dans le cadre des opérations de financement																	
Elaboration de la matrice des risques financiers climatiques																	
Mise en œuvre de l'utilisation de la matrice -pilote																	
Mise en œuvre de l'utilisation de la matrice - déploiement																	
Mise en place d'un reporting permettant de suivre l'évolution de l'exposition du portefeuille aux CC																	
Pilier 4 : Renforcement des capacités afin de comprendre les enjeux liés aux CC pour la BNDA et ses clients																	
Formation de la structure RSE																	
Formation des agents BNDA aux défis liés aux CC et aux mesures d'adaptation et d'atténuation																	
Formation des agents BNDA aux produits, outils et procédures mis en place pour la stratégie climat																	
Formation des agent BNDA à l'utilisation raisonnée de l'énergie																	
Identification, formation et encadrement des référents climats au niveau des agences et directions																	
Pilier 5 : Développement de partenariats pour favoriser l'innovation et la diffusion de pratiques innovantes																	
Opérationnalisation des premiers partenariats EnR																	
Identification et mise en œuvre de nouveaux partenariats (AIC / EnR)																	
Pilotage et suivi de la performance climat de la BNDA																	
Elaboration d'un outil de suivi des indicateurs																	
Rapports semestriel sur les réalisations de la stratégie climat et indicateurs de suivi																	
Rapport annuel (partie intégrante du rapport annuel d'activités RSE)																	
Réalisation d'études d'impact ad hoc																	
Fixation d'objectifs quantifiables pour la stratégie 2026-30																	

8. Annexes

1. Rôle et activités du service RSE dans la stratégie climat

Volet stratégique

- Se former pour pouvoir former : faire des stages dans des institutions financières compétentes en matière de climat et suivre régulièrement des formations sur de nouvelles techniques d'adaptation.
- Mise à jour de la stratégie Climat à mi-parcours
- Assurer l'adéquation avec la stratégie RSE globale
- Effectuer une veille sur les politiques et stratégies nationales et internationales en matière de climat, et s'assurer de l'alignement de la stratégie Climat BNDA avec les référentiels nationaux et internationaux
- S'assurer que les PMT futurs permettent la mise en œuvre de la stratégie climat

Volet formation

- Former les employés aux produits, outils et procédures mis en place par la BNDA dans le cadre de la stratégie climat (produits de financement « climat », matrice des risques financiers climatiques, aux outils d'évaluation technique et financière des projets, procédures de reporting des projets « climats »)
- Former les employés aux défis liés aux changements climatiques et aux mesures d'adaptation et d'atténuation
- Former les employés aux bonnes pratiques internes de la BNDA en matière de protection de l'environnement, notamment d'utilisation raisonnée de l'énergie
- Identifier, former et encadrer des référents climats au niveau des agences et au sein de chaque direction
-

Volet exemplarité de la BNDA en termes de sobriété et efficacité énergétique

- Mettre en place une politique d'utilisation raisonnée des ressources énergétiques (électricité, transport, climatisation, etc.),
- Inciter à prendre en compte des critères de consommation énergétique lors des achats d'équipements et de ses futures constructions,
- Faire réaliser un/des bilan(s) carbone du fonctionnement de la BNDA et identifier les pistes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- Développer les EnR dans ses agences, par exemple à travers l'installation de panneaux solaires (faisabilité, commande, supervision de l'installation...)
- Communiquer auprès du personnel sur le prêt-Eco à disposition.

Volet reporting et suivi de la performance

- Mise à jour et diffusion des outils d'évaluation technique et financière des projets d'atténuation et d'adaptation aux CC
- Contrôle de la codification des dossiers « climat » dans le système

- Vérification de la réalisation effective des projets climats et leur performance
- Mise à jour de la matrice des risques financiers climatiques
- Collecte de l'information et production des indicateurs de suivi (reporting)
- Préparation de rapports semestriels et annuels sur les réalisations de la stratégie climat et les performances selon les indicateurs de suivi
- Mener des études d'impacts ad hoc

Volet Communication

- Assurer la communication de la BNDA en matière de Climat (en concertation avec le service communication et marketing), dans le cadre du rapport annuel de la banque en particulier.

2. Eligibilité des projets et objets de financement AIC

Remarque : ces grilles pourront être ajustées ou complétées après une phase pilote.

Type de Projet	Eligibilité financement climat	Commentaire
Projet de production et commercialisation de semences améliorées	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de production, commercialisation d'engrais organiques (y compris composte) et/ou Bio-pesticides	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet d' extension ou de réhabilitation de périmètres irrigués intégrant des mesures de gestion durable de l'eau et de préservation de l'environnement (EIES)	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de production rizicole intégrant la pratique du Système de riziculture intensive (SRI) ou amélioré (SRA)	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de rotation et diversification des cultures intégrant si possible des appuis techniques des producteurs	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet d' élevage durable et résilient intégrant la production et/ou l'utilisation de cultures fourragères locales (aliments) et une valorisation du fumier dans l'agriculture (utilisation ou vente)	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet d' apiculture (production de miel)	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de production, stockage, transformation et/ou commercialisation de Produits forestiers non-ligneux (cueillette : karité, baobab, gomme arabique, etc.), intégrant des équipements améliorés sur le plan énergétique (réduction de la consommation bois et carburant)	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de production, stockage, transformation et/ou commercialisation de produits certifiés Bio ou équitable	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Projet de production agricole durable et résiliente* (pratiques d'agroécologie, AIC, agroforesterie, etc.) intégrant si possible des appuis techniques des producteurs	Oui	Tout financement, y.c. BFR
Autres projets	Possible	Selon Type de projet et objets de financement

Objets de financement	Sous-catégorie	Eligibilité financement climat	Filières	Lien avec l'AIC
BFR	INTRANTS			
	Semences améliorées et semences à cycles courts	Oui	Toutes	Semences améliorées et/ou certifiées Bio, adaptées au contexte, plus résilientes et productives, cycle court
	Engrais organiques/composte	Oui	Toutes	Gestion de la fertilité des sols, compostage, intégration élevage-agriculture, etc.
	Bio-pesticides	Oui	Toutes	Gestion intégrée et durable des ravageurs, réduction des impacts sur la biodiversité et la qualité de l'eau, etc.
	Aliment bétail/volaille/poisson production locale	Oui	Elevage	Intégration agriculture-élevage, productivité animale, réduction de la pression de pâturage
	Produits vétérinaires	Oui	Elevage	Santé des animaux, résistance des animaux aux aléas climatiques et maladies, productivité animale augmentée
	ACHATS			
	Achat d'animaux d'élevage races améliorées	Oui	Elevage	Productivité plus élevée, résistance aux maladies, etc.
	Achat de produits agricoles (hors semences) certifiés Bio ou équitables	Oui	Elevage	Productions Bio à moindres impacts sur l'environnement (émissions de GES réduites), Sécurité alimentaire / revenu des producteurs
	FONCTIONNEMENT			
	Certification Bio/équitable (coût audit et certif)	Oui	Toutes	Certification permettant d'attester d'impacts environnementaux moindres, yc émissions de GES réduites.

Achat équipement	Pompe solaire	Oui	Toutes	Réduction des émissions de GES, gestion de l'eau, irrigation, réduction de la vulnérabilité des plantes à la sécheresse.
	Autres équipements de petite irrigation intégrant un usage raisonné de la ressource (tuyaux, goutte-à-goutte, système californier, etc.)	Oui	Toutes	Gestion de l'eau, irrigation, réduction de la vulnérabilité des plantes à la sécheresse.
	Équipement amélioré de transformation durable des récoltes (séchoirs solaires, foyers améliorés, fours à pyrolyses, machine à briquettes, etc.)	Oui	Toutes	Décorticage, égrenage, broyage, transformation en huile, etc. Énergie solaire, résidus de récolte et/ou dispositifs de foyers améliorés pour réduire la consommation en bois
	Dispositif de panneaux solaires	Oui	Toutes	Électrification de locaux par énergie solaire.
	Équipement pour compostage/biodigesteur	Oui	Toutes	Transformation de déchets végétaux et animaux pour la fabrication de compost/engrais organique et/ou de gaz.
	Équipement réfrigéré pour la conservation des produits	Oui	Toutes	Stockage et conservation des récoltes. Réduction des pertes post-récolte. Disponibilité des produits sur le marché.
	Aménagements hydroagricoles	Oui	Toutes	Gestion de l'eau, irrigation, réduction de la vulnérabilité des plantes à la sécheresse.
Aménagements et infrastructures	Forages et puits pour usages agricoles et élevage	Oui	Toutes	Gestion de l'eau, irrigation, abreuvement des animaux d'élevage, etc.
	Aménagements de rétention d'eau et de gestion des sols	Oui	Toutes	Gestion de l'eau et des sols, réduction de la vulnérabilité des plantes à la sécheresse.
	Bâtiment de stockage et/ou transformation pour PMA ou OP	Oui	Toutes	Stockage et conservation des récoltes. Réduction des pertes post-récolte. Disponibilité des produits sur le marché.